

AB Gestion Consulting
Société par actions simplifiées
au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Bis, Boulevard de Verdun
94370 SUCY-EN-BRIE

PROCES-VERBAL DES DECISION DES ACTIONNAIRES PRISES EN
ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
LE 3 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 3 janvier, à 19 heures,

Les premiers actionnaires de la société en cours de constitution **AB Gestion Consulting**, société par actions simplifiées au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 parts de 1 euro chacune, dont le siège social est à SUCY-EN-BRIE, 2 Bis, Boulevard de Verdun, se sont réunis audit siège pour signer les statuts de la future société et prendre les décisions relatives à la désignation du premier président.

Sont présents :

- Monsieur Alexandre BREGEAULT propriétaire de 999 actions en pleine propriété
- Madame Sonia CHAABI propriétaire de 1 action en pleine propriété

Représentant ensemble 1000 actions soit la totalité du capital social.

1. Il a préalablement été exposé l'ordre du jour, à savoir :

- Nomination du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2. Puis ont été prises les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, nomment, pour une durée indéterminée, en qualité de premier Président de la Société :

Monsieur Alexandre BREGEAULT,
Né à SAINT-MAUR DES FOSSES le 28 juillet 1989, de nationalité française,
Demeurant au 2 Bis, boulevard de Verdun à 94370 SUCY-EN-BRIE

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Président, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, recevra une rémunération d'un montant proportionnel aux responsabilités et au temps de travail effectué.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Alexandre BREGEAULT, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur accomplissement.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

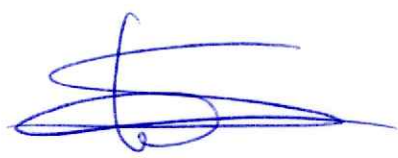
L'ordre du jour étant épuisé, l'associé unique déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, l'assemblée a dressé et signé le présent procès-verbal qui sera annexé au registre des décisions des actionnaires.

Fait à SUCY-EN-BRIE,
Le 3 janvier 2025



Alexandre BREGEAULT
Président



Sonia CHAABI